



MAIRIE
DE
VOLONNE
(0 4 2 9 0)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 07
Qui ont pris part à la DCM. : 12
Date de la CONVOCATION :
11 mars 2025.

dcm 03 / 250318

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le :

ID : 004-210402442-20250318-DCM_03_250318-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 18 mars, à 17 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué à l'issue de la réunion du 10 mars qui n'a pu se tenir faute de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

Conformément à la Loi, le Conseil Municipal délibère quel que soit le nombre de membres présents.

. **PRÉSENTS (07)** : Sandrine COSSERAT, Marie-Anne MULLER, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (12 – 5 Représentés)** : Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Michel BLASZCZYK, Renée VIARD-SIRI, Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE, Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Marie-Anne MULLER

. **OBJET** : Régie de recettes droit de place : Modification

Madame le Maire expose :

Consécutivement à la décision précédente approuvant les modalités d'utilisation du terrain de tennis/pickleball, il est proposé de modifier la régie de recettes « droits de place » (créée en 1955) afin de permettre l'encaissement du prix d'utilisation du terrain fixé à 5 €.

Ainsi, la régie de recettes « droits de place » encaissera les produits suivants : droits de place (marché, fête votive, food trucks,...), droits d'utilisation du terrain de tennis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification.

Il est précisé qu'un acte modifiant la régie de recettes « droits de place » sera établi.


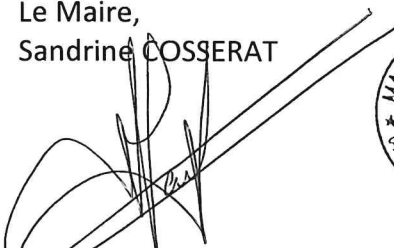
Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (12 voix POUR)** :

- **Approuve la proposition de modification de la régie des recettes « droits de place ».**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.